

Conférence Internationale - « Groupements destructives et jeunesse »

Rijeka (Croatie) 26 novembre 2010

Verica Jacmenica-Jazbec ,Docteur en medecine, pédiatre, Hôpital Région de Cakovec

« Les enfants victimes; exemples tirés de ma pratique »

Je suis un spécialiste. hospitalier en pédiatrie. Au cours des dix dernières années j'ai traité de plus en plus d'enfants dont les parents sont dans des groupes sectaires. Ces parents sont des intellectuels, des gens éduqués, ou moins éduqués, soit riches, soit à revenus modestes.

J'ai examiné leurs enfants, observant des cas de maladies chroniques, épilepsie, paralysie d'origine cérébrale, asthme, maladies métaboliques, diabète... Environ 70% des enfants avaient été traités par des guérisseurs alternatifs.

D'habitude j'explique aux parents la nature des maladies chroniques et je cherche leur coopération dans le traitement de leur enfant, ce qu'ils n'apprécient pas. Au début ils sont d'accord avec le traitement proposé, mais bientôt ils commencent secrètement une alternative.

Ils reviennent vers moi, ou vers leur médecin de famille seulement au stade où la maladie a empiré. A la première rencontre avec un médecin, ils critiquent toujours la médecine conventionnelle, en parlant très discrètement des traitements alternatifs.

Des thérapeutes alternatifs promettent de guérir n'importe quelle maladie. Pour eux il n'existe pas de maladies incurables ou chroniques. Les parents aiment entendre ça même si ce n'est pas vrai. Au début le thérapeute alternatif donne beaucoup de temps à ses patients, pour les exploiter plus tard. Leurs traitements sont présentés comme difficiles d'accès, coûteux, mais efficaces. Leur médicament est révolutionnaire et accepté dans des cliniques à l'écart, jamais dans leur propre pays. Pour leurs thérapies, au début ils demandent des contributions bénévoles ; plus tard ils imposent des prix élevés. Leurs méthodes de traitement ne sont jamais présentées publiquement, et ainsi elles échappent à leur évaluation scientifique.

Les succès de leurs thérapies sont fondés sur des impressions et sur l'appréciation du patient, pas sur des preuves objectives ni sur des tests, ou sur des experts. En cas d'échec, la réponse est d'en blâmer le patient ou ses parents, jamais la méthode de traitement ou le thérapeute.

Après 40 ans d'exercice où j'ai été à même d'analyser à fond l'attitude de ces parents

et de porter un jugement sur l'avenir des enfants, j'en conclus que ces parents aiment leur thérapeute alternatif plus que leurs propres enfants. A partir de cela je réclame le droit de poser les questions suivantes :

1° Où situer les limites entre des droits des parents, et leur pouvoir de décider comment traiter leur enfant ?

2° Où tracer le trait à partir duquel l'Etat peut, ou doit se donner un droit quant au traitement des ses citoyens ?

3° Est-ce que les questions relatives à la médecine font partie de la liberté humaine ?